

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2024-156/PR/MERN approuvant et rendant exécutoire le budget prévisionnel l'an 2025 de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti.

n° 2024-156/PR/MERN

Ministère  
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES  
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication  
29 janvier 2025

Numéro JO  
n° 24 du 31/12/2024

Date du numéro  
31 décembre 2024

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENTVU La Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VULa Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 réforme des sociétés d'Etat et économie mixtes et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VULa Loi n°65/AN/99/4ème L du 13 janvier 2000 portant création de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

VULe Décret n°99/077/PR du 08 juin 1999 portant réforme des sociétés d'Etat et économies mixtes et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions du Ministère

VULe Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VULe Décret n°2000-0029/PR/MERN portant statuts constitutifs de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

VULe Décret n°2017-173/PR/MTRD du 25 avril 2017 portant nomination du Directeur General de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti (SIHD)

VULe Décret n°2013-197/PRE/MERN portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

VULa Délibération n°002/SIHD portant approbation du Budget Prévisionnel de l'exercice 2025

VULe Procès-verbal de la séance du Jeudi 14 Novembre 2024 du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

SUR Proposition du Ministre de l'Energie chargé des Ressources Naturelles.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 Décembre 2024.

TEXTE INTÉGRAL

---

**ARTICLE 1**

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget prévisionnel de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti de l'exercice 2025.

---

**ARTICLE 2**

Ce budget s'élève pour un montant de

---

– En Produits :.....	58 374 156 783 FDJ	– En Charges	
:.....	57 695 796 962 FDJ	* Soit un résultat bénéficiaire de :.....	678 359 821
FDJ* Budget d'investissement :.....	1 254 484 893 FDJ		

**ARTICLE 3**

Le présent Arrêté sera enregistré, exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

---

*Fait à Djibouti, le 25 Décembre 2024*

*Le Président de la République  
Chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**